

EMBAJADA DE MÉXICO
ANTE EL REINO DE BÉLGICA, EL GRAN DUCADO DE LUXEMBURGO
MISIÓN ANTE LA UNIÓN EUROPEA

Réf. ueu0001145

L'Ambassade du Mexique présente ses compliments au Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement du Royaume de Belgique, et fait référence à l'apparition et à la propagation du virus de la grippe H1N1. A ce sujet, le gouvernement du Mexique a pris ces derniers jours une série de mesures sanitaires et de confinement social afin d'endiguer, ou du moins atténuer, la progression de cette infection virale.

L'Ambassade a pris contact dès lundi avec la Direction internationale du Service public fédéral de Santé publique ainsi qu'avec l'Agence de Sécurité de la Chaîne alimentaire, afin de transmettre en temps opportun l'information provenant des diverses instances du gouvernement mexicain qui participent à la gestion de la crise, ainsi que pour recevoir toute demande d'information ou observations jugées pertinentes, afin de les transmettre aux autorités mexicaines.

L'Ambassade a également procédé à des actions d'information à l'attention des autorités sanitaires, dans l'objectif de ne pas se référer à une "grippe mexicaine" dans le cadre de cette épidémie virale, terme qui n'est pas adéquat. A ce sujet, la dénomination "virus de la nouvelle grippe" utilisée par la Commission européenne dans ses derniers communiqués de presse est considérée comme plus pertinente.

A cet égard, l'Ambassade serait très reconnaissante au SPF Affaires étrangères du soutien qu'il pourrait lui apporter pour que la dénomination utilisée par les autorités belges pour qualifier cette grippe soit en adéquation avec la position des institutions européennes, afin d'éviter que cette regrettable situation sanitaire internationale nuise d'avantage au Mexique.

L'Ambassade du Mexique remercie d'avance le Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement de l'attention qu'il voudra bien accorder à la présente, et saisit cette opportunité pour lui renouveler les assurances de sa plus haute considération.

Bruxelles, le 30 avril 2009.

**Service public fédéral Affaires étrangères,
Commerce extérieur et Coopération au Développement
B r u x e l l e s**

